



En vente chez votre marchand de journaux, en librairie, en grande surface et dans les agences DNA. 7€

PASSION VOSGES

DNA

ILLKIRCH-GRAFFENSTRADEN Dans la fontaine

Un jour de canicule comme les autres

Plus sécurisante que le Baggersee, plus propre que le lac Achard, moins peuplée que le parc de la Citadelle : la fontaine d'Illkirch, devant le Centr'ill. Les enfants se défoulent dans les jets d'eau, les parents se prélassent en terrasse et les grands-parents profitent de l'ombre du grand velum. Une canicule ? Où ça une canicule ?

Samedi à Illkirch : comme un peu partout en France, on rase les murs pour trouver un peu d'ombre et de fraîcheur. Sous un soleil de plomb, la ville endormie semble vide. Toute la ville ? Non ! Devant le Centr'ill, une joyeuse bande en maillot de bain fait résonner ses cris de joie, court sous les jets d'eau fraîche de la fontaine et rigole comme s'il ne faisait pas 35 °C à l'ombre. Il y a Rose, 4 ans : chapeau rose, lunettes de soleil roses, maillot rose... Sa maman Vanessa n'oublie pas « de lui mettre de la crème, toutes les heures au moins », ni de la faire boire. Suivant les consignes anti-canicule, elle a même apporté une glacière. Ewan et Maëva arrivent suréquipés : les méduses roses, le seau, la pelle... Eux non plus, avant de se jeter dans les jets d'eau, n'échappent pas au tartina de crème solaire. La maman, elle, reste à l'ombre : au programme de l'après-midi, café-papotage en terrasse avec sa cousi-

ne. « On profite : c'est bientôt la rentrée ! »

« Heureusement qu'il y a ça, sinon la ville serait vraiment morte le week-end »

Le petit Léo, 5 ans, se dépêche de manger sa glace, un cadeau de sa grand-mère. « On vient ici tous les jours », sourit la mamie, avant de sortir son livre. La petite Yamina, 4 ans, fait le tour de la placette pour présenter son araignée rose fluo. Et pendant ce temps-là, Léanne teste la patience de sa grand-mère qui aimerait bien rentrer, mais qui ne peut suivre la fillette dans les jets d'eau pour l'obliger à se sécher...

« On aime bien venir ici, affirme Djeneva. Au Baggersee, je ne peux pas surveiller mes enfants. » « Et il y a trop de mauvaises fréquentations. Si c'est pour me faire voler mes affaires... », ajoute Vanessa. « En tout cas, heureusement qu'il y a ça ici, sinon, la ville serait vraiment morte le



Léo et Rose ont tout compris des consignes anti-canicule...

week-end », remarque Denise, emballée. Un peu plus loin, une bande de papy squatte les bancs publics sous les arbres. La semaine, ils occupent volontiers les tables à l'ombre du grand velum blanc mis en place par la Ville à la demande du club des Aînés. Des après-midis de jeux de société sont même organisés. « Nous la canicule comme ça, rigole Bernard, on aimerait bien que ça dure toute l'année ! » ■

J.R.

Vigilance orange canicule ce dimanche dans le Bas-Rhin

Météo-France a décidé hier après-midi d'étendre le plan vigilance canicule à 12 nouveaux départements, dont le Bas-Rhin. L'agence prévoit à Strasbourg 22 °C dès le réveil et un maximum de 36 °C cet après-midi. Lundi les températures devraient baisser sous la barre des 30 °C, avec sans doute des orages dans la nuit de lundi à mardi. D'ici là, il est conseillé de ne pas sortir aux heures les plus chaudes et de s'hydrater régulièrement.



La voile blanche est mise en place l'été. Le coin d'ombre est apprécié des anciens, qui s'y retrouvent l'après-midi. PHOTOS DNA - MILAN SZYPURA

ANCIENS BAINS PUBLICS Baignade sans autorisation aux bords de l'ill

Trempette à la sauvette

L'organisation, ce midi, d'une baignade et d'un pique-nique aux abords de l'ill, à l'ancien emplacement des bains publics du Herrewasser, sans autorisation, rappelle que les températures caniculaires ne constituent pas une raison suffisante pour se baigner n'importe où.

AVEC LES SOMMETS atteints par le thermomètre, la tentation est grande de se rafraîchir comme on peut. Pour les citadins strasbourgeois, en dehors des piscines et des gravières, les possibilités de baignade ne sont pas légion. Est-ce une raison pour se baigner n'importe où ?

LE RISQUE : LA LEPTOSPIROSE

La leptospirose ou « maladie du rat », transmise également par les ragondins et autres rongeurs, est une des raisons d'interdiction des baignades dans les cours d'eau, à proximité des villes. La majorité des animaux sauvages sont des porteurs sains mais la maladie se développe plus fréquemment chez les animaux domestiques et chez l'être humain, par morsure ou par simple contact avec un milieu contaminé par l'urine de l'animal porteur, provoquant de fortes fièvres.



Sur les bords de l'ill, à l'emplacement des anciens bains municipaux du Herrewasser, deux Strasbourgeois organisent, aujourd'hui une baignade spontanée mais sans autorisation. PHOTO DNA - RÉMY POIROT

Organisation d'une baignade collective sans autorisation

La question ne s'est pas posée pour Christophe Köppel et Pierre Ozenne, à l'origine de l'organisation d'une baignade suivie d'un pique-nique, ce midi, aux abords de l'ill, à l'emplacement des anciens bains publics du Herrewasser, entre le pont Pasteur et le pont de l'A 35. Nos deux baigneurs ne se revendiquent d'aucune association, ni d'aucune structure, mais se présentent comme de simples Strasbourgeois, qui « souhaitent remettre au goût du jour la spontanéité

dans le cadre de vie. » Leur démarche : se « réapproprié l'espace urbain » et « démontrer qu'une autre pratique de l'espace public est possible ». Sympathique de prime abord, la baignade naturelle n'en est pas moins interdite. Le projet avait d'ailleurs été proposé à la Ville, quelques années auparavant, mais la municipalité n'avait pas donné de suite favorable. D'où l'idée de « se jeter à l'eau », sans autorisation.

Pour l'instant, seule une dizaine de personnes ont répondu présent à l'invitation lancée sur facebook. Les organisateurs

estiment cependant que les baigneurs seront nombreux, ce midi, grâce au bouche-à-oreille. Et à un envoi conséquent de courriers électroniques pour diffuser l'information.

Un événement qui risque de faire plouf !

Pour Robert Herrmann, premier adjoint au maire de Strasbourg, l'interdiction est sans appel : « La baignade est interdite par arrêtés sur la totalité des canaux de la Ville », pour des raisons de santé et de sécurité publique. « L'eau stagne avec des risques bactériologiques pour les baigneurs. Sans parler des risques d'accidents. »

Si les bains municipaux du Herrewasser attireraient autrefois jusqu'à 5 000 amateurs par jour, comme l'indique Pierre Ozenne pour justifier ce regroupement, Robert Herrmann, pointe que la situation était différente, à l'époque : « La qualité de l'eau était contrôlée et la baignade aménagée et surveillée, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. »

Quant aux arguments avancés par les initiateurs de l'événement, férus de « retour à la nature », l'élu est perplexe : « Se baigner en ville alors qu'à proximité, les Vosges, offrent un cadre de baignade beaucoup plus sain, ça se discute ! ». Et l'élu de renchérir sur les investissements colossaux fournis par les collectivités dans les aménagements de piscines pour offrir des possibilités de baignades aux citadins.

Les organisateurs ont conscience que leur responsabilité pourrait être mise en cause mais insiste sur la notion de « retour vers des choses basiques ». « Il n'y a pas besoin de tout encadrer, tout aseptiser, pourquoi ce type de baignades fonctionne du côté allemand et pas chez nous », lance Christophe Köppel. « On peut faire des choses simples et s'autogérer pour éviter les débordements. Le but est de passer un bon moment, pas de se mettre en danger », conclut Pierre Ozenne. En tout cas, la Ville, avertie de l'événement, a lancé un appel aux services de police municipale et nationale qui risquent bien de venir perturber la fête. Alors, plouf ou flop ? ■

MARGOT CANINI

3 GRANDS TYPES DE BAINADES

Il existe trois types de régimes juridiques applicables aux baignades : La baignade est interdite : pour des motifs de sécurité ou de salubrité publique. Les mesures d'interdiction doivent s'accompagner de la signature d'un arrêté municipal d'interdiction motivé et d'une information suffisante du public.

- La baignade « libre » : le public se baigne à ses risques et périls dans des lieux qui ne font pas l'objet d'interdiction de baignade.

- La baignade aménagée et surveillée